

INTERVENTION DE BERNARD TOMASINI
PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES

devant le

CONSEIL REGIONAL

Lundi 28 juin à 16h00

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de m'exprimer devant le Conseil Régional à l'occasion du point d'étape annuel sur la politique partenariale 2009, réalisé de concert par nos services.

Mon propos présentera :

- d'abord un bilan d'étape à la fin 2009 du **contrat de projet Etat-région 2007-2013**, en y incluant les conséquences du **Plan de Relance de l'Economie initié par le Gouvernement**;
- ensuite l'état d'avancement du programme opérationnel Européen **FEDER** essentiel pour notre région, ;
- avant de conclure sur le maintenant traditionnel bilan des **Engagements financiers de l'Etat** en Poitou-Charentes en 2009.

Ensuite, si vous le souhaitez Madame la Présidente, je serai à l'écoute des questions.

I/ BILAN 2009 DU CPER 2007-2013

Le **taux d'engagement cumulé** du CPER de 2007 à 2009 a atteint **34,9%** soit un taux respectif de 34,5% pour le Conseil régional et de 36,3% pour l'Etat. Ce taux d'avancement nous place parmi les 5 premiers CPER de France.

Sur une dotation financière globale de **660 millions d'€** qui se répartit en 282,5 M€ pour le Conseil Régional et 377,5 M€ pour l'Etat, ces pourcentages représentent des **engagements cumulés 2007, 2008 et 2009** de **97,3 M€** pour le Conseil régional et **137 M€** pour l'Etat. **Sur la seule année 2009**, le montant des engagements sont de 39,5 M€ pour le Conseil régional et de 56 M€ pour l'Etat.

S'agissant des **paiements effectifs cumulés**, au titre du CPER 2007-2013, le Conseil régional et l'Etat ont respectivement injecté dans l'économie régionale **44 M€ et 62,2 M€**.

Ce constat financier recouvre des situations contrastées qui témoignent d'écart importants dans la mise en œuvre des politiques publiques partenariales régionales. Ainsi, 4 articles voient leur taux d'engagement dépasser les 60%, tandis que 5 autres ont des taux inférieurs à 30%.

Parmi les programmes les plus avancés, je citerai :

-1/ La préservation de la biodiversité remarquable sur les territoires, ligne consommée à hauteur 100% pour le Conseil Régional et l'Etat.

Dans ce domaine, le **dossier du Marais poitevin** témoigne d'un intérêt majeur, spécifiquement pour l'Etat :

- De par l'engagement financier, d'un montant annuel, depuis 2007, 5 M€ (ce que l'on appelle le Programme d'Intervention Territorial) pour préserver ces zones humides remarquables. *Grâce à cette dotation financière, l'Etat participe à des actions de protection de la biodiversité et de mise en valeur des milieux naturels, dont les mesures agro-environnementales (MAE), à la valorisation du patrimoine, aux retenues de substitution ou encore à la réduction des surfaces irriguées...*
- De par la création dans la Loi Grenelle 2 d'un établissement public d'Etat qui concernera l'ensemble des 630 000 hectares recouvrant les bassins des 3 schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), SAGE du Lay, SAGE Vendée et SAGE Sèvre Niortaise-Marais Poitevin. *Cette structure nouvelle, votée à l'unanimité au Sénat et à l'Assemblée Nationale, permettra, en dépassant les intérêts sectoriels, d'assurer une meilleure prise en compte des milieux naturels comme du suivi de la biodiversité, d'assumer l'harmonisation de la réglementation sur la police de l'eau ainsi que la mission d'organisme unique pour la répartition des volumes prélevables, et de co-piloter les financements fléchés avec les partenaires impliqués.*
- De par l'attribution, à la demande du Parc Interrégional du Marais Poitevin, du label « grand site de France » le 20 mai 2010, soulignant les efforts importants accomplis par les collectivités territoriales et la forte implication des services de l'Etat au bénéfice de ce site remarquable. *Ce label, qui se réfère à la convention sur le patrimoine mondial de l'Unesco de 1972 et à*

des recommandations du Conseil de l'Europe (n° R.94.7 et R.95.10), permet d'accentuer une politique régionale de préservation, de réhabilitation et de valorisation suivant les principes du développement durable en liaison avec le futur Etablissement Publique d'Etat pour la Gestion de l'Eau et de la Biodiversité du Marais Poitevin.

C'est dans le cadre de cette volonté, Madame la Présidente, que je renouvelle ma proposition de décliner de concert la **Territorialisation du Grenelle**, en travaillant sur :

- l'établissement d'une convention Etat-Conseil Régional pour la mise en œuvre des engagements du Grenelle,
- la mise en place d'un groupe de suivi dans le respect de la gouvernance à cinq inspiré du niveau national, articulé avec les instances pré-existantes, notamment celles en charge des « agendas 21 »,
- la définition de priorités d'actions régionales les plus pertinentes parmi les 268 engagements du Grenelle,
- l'émergence d'actions spécifiques avec certaines collectivités locales.

Dans ce but je vous ai convié, avec l'ensemble des partenaires concernés, à une réunion de travail et de lancement le 7 juillet prochain.

-2/ Je citerai aussi l'amélioration des dessertes ferroviaires de transports de voyageurs engagée à hauteur de 53,1% pour le Conseil Régional et de 65,4% pour l'Etat.

Je soulignerais, entre autre, le parfait engagement conjoint sur la modernisation de la ligne TER Poitiers-Limoges. L'Etat a mobilisé au titre du CPER 5,3 M€ et a engagé 6 M€ de FEDER sur ce programme, témoignant ainsi la priorité donnée au développement des liaisons TER : la nouvelle grille avec des dessertes accélérées et plus fréquentes est effective depuis le 12 avril 2010.

-3/ Je ne peux passer sous silence l'encouragement à la recherche et l'innovation pour le développement (article 1 du CPER), où le Conseil Régional a engagé 9,4M€ et payé 4,2M€ pour 12,1M€ engagés par l'Etat et 12M€ payés.

-4/ Ou encore le développement numérique des territoires, sur lequel la mobilisation a été remarquable, 6,1 M€ pour le Conseil Régional, soit 41% de son engagement et 6,9 M€, soit 76,6% pour celui de l'Etat.

*

* *

Pour compléter cet aspect positif, il faut souligner l'effet important et reconnu par tous d'accélérateur des investissements du **Plan de Relance** de l'Etat.

C'est un apport direct aux entreprises et aux populations de notre région de 65 M€ dont 53,1 M€ au titre des investissements publics et 11,8 M€ sur le logement et la solidarité envers les habitants les plus fragiles.

A titre d'illustration, il a, notamment, permis l'engagement anticipé de plus de 11M€ de dépenses d'investissement dans le cadre du présent CPER en 2009 :

- l'enseignement supérieur avec plus de 5,5 M€ pour financer la restructuration de l'UFR de sciences humaines de Poitiers et de cités universitaires ;
- le projet haut débit de la Charente pour les communications informatiques avec près de 900 000 € ;
- et enfin la modernisation de la ligne ferroviaire Saintes-Angoulême pour 4,14 M€, ce qui, là aussi, développera le TER – comme vous l'avez toujours souhaité – en améliorant la qualité du service aux voyageurs.

Globalement, les 65M€ du Plan de Relance ont été engagés à hauteur de 94% au 1er juin 2010.

*

* *

Malheureusement, 5 axes de notre CPER 2009-2013 accusent, comme vous le soulignez dans votre rapport, un retard.

Il ne s'agit pas d'une insuffisance de financements - les crédits Etat comme ceux de l'Europe sont disponibles et ceux du Conseil régional inscrits dans votre budget - mais de programmation :

- la compétitivité et la diversité de l'agriculture ;
- le soutien de la pêche et des cultures marines ;
- le développement de l'inter modalité et du fret ferroviaire ;
- le tourisme social et durable ;
- l'appui aux territoires ;

A ce stade de mon propos, permettez-moi d'émettre un souhait.

L'année 2010 correspondant à la révision du CPER à mi-parcours.

Nous avons l'opportunité de redynamiser certains projets, d'harmoniser les taux d'engagement, voir de réorienter nos financements.

Cette révision doit nous permettre d'ajuster notre stratégie aux inévitables changements de contexte constatés depuis 2007. La crise économique internationale, comme des événements exceptionnels tels que XYNTHIA, ont des conséquences qui s'imposent dans nos priorités. **Nous serions coupables que de ne pas en tenir compte.**

Cette révision doit aussi permettre d'approfondir des complémentarités pour veiller à la bonne cohérence des politiques publiques qu'elles soient portées par le Conseil Régional ou par l'Etat. Le challenge est clair : atteindre les objectifs communs fixés par le CPER en permettant la consommation totale des crédits alloués à la région Poitou-Charentes d'ici 2013.

Madame la Présidente, vous avez déclaré devant le CESR « Un Euro dépensé égale un Euro utile ». Si je partage ces propos, permettez-moi d'être encore plus volontariste à l'image du Président du CESR, en ambitionnant « qu'un Euro dépensé fasse quatre Euros utiles », tant l'effort mutualisé de nos engagements doit faire levier au profit de l'investissement d'avenir en Poitou-Charentes.

Dans le cadre de cette révision à mi-parcours, nous pourrions nous retrouver par exemple sur des priorités telles que **les équipements structurants, fondamentaux pour l'essor économique.**

Tel que l'accompagnement du Grand Port Maritime (GPM) de La Rochelle. Véritable poumon économique de notre région, équipement remarquable puisque seul port français de la façade atlantique en eaux profondes, un soutien sans faille doit participer à son développement.

Je déposerai dans les prochains jours à la Commission européenne le dossier complet de financement des infrastructures pour un montant global de plus de **60 M€.**

Cela suppose que nous nous mobilisions pour faire aboutir sans tarder deux dossiers connexes et relativement complexes à celui du GPM :

1- le dossier du **contournement ferroviaire de La Rochelle** sur lequel plusieurs partenaires (Etat, RFF, Conseil Régional par la voix de M. SANTROT, CG17, Communauté d'Agglomération de La Rochelle par la voix de M. BONO, le GPM) ont annoncé leur engagement financier de principe sur la phase des études à hauteur de 960 000 €. Il reste, lors d'un prochain comité de pilotage, à le matérialiser dans une convention d'engagement de financement définitive.

2- En second lieu, le dossier de la **plateforme « Niort Terminal »** doit également être accéléré. Véritable base arrière du GPM, cet investissement sera particulièrement utile à son attractivité.

Dans le cadre de ce travail de révision qui pourrait se dérouler au niveau de nos services dans les 3 mois à venir, permettant ainsi d'envisager une validation à la fin de l'année 2010, nous aurons l'occasion de développer, qui les priorités du Conseil Régional, qui les priorités de l'Etat et rechercher des points d'accord.

Je peux vous assurer, Madame le Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux, que l'Etat entend être présent dans tous les domaines stratégiques qui permettent de préparer l'avenir : la formation et l'éducation, la recherche, les infrastructures, l'énergie et la protection de l'environnement.

II. Cet engagement commun dans le seul intérêt général de Poitou-Charentes pourra aussi se manifester dans la **Révision du Programme Opérationnel Fonds Européen de Développement Economique Régional (FEDER)**

Ce second partenariat associant l'Etat - qui est autorité de gestion car responsable devant la Commission - et le Conseil régional, repose sur les programmes opérationnels européens, dont le FEDER, document adopté le 19 novembre 2007, ambitionnant « le développement de la compétitivité par l'innovation tout en favorisant un développement durable ».

Les crédits FEDER alloués par l'Europe à la Région Poitou-Charentes s'élèvent à **201,5 M€** sur la période 2007-2013 dont **80 M€** ont été délégués par l'Etat au **Conseil Régional** sous forme de **subvention globale**. Tout comme pour le CPER, le Programme Opérationnel FEDER arrive à **mi-parcours** et doit faire l'objet d'ajustements.

L'objectif de la révision est bien sûr de permettre, là encore, la consommation efficace et intégrale des crédits européens alloués au Poitou-Charentes, notamment le FEDER, en servant de levier amplificateur aux investissements.

Encore le principe « 1 € dépensé = 4 € utiles ».

Si depuis le 1er janvier 2008, **795 opérations** ont été programmées et financées, comme pour le CPER, le taux de programmation des crédits FEDER varie en fonction des thématiques : de 46% (thématique « Préserver l'environnement et prévenir les risques ») à 19% (thématique « Développer les modes de transport durables alternatifs à la route »). Cette thématique longue et délicate à décliner du fait des procédures et des études va connaître une accélération notable cette année du fait de la programmation de deux dossiers importants pour notre région, le Grand Port Maritime de La Rochelle dont je vous ai déjà

parlé et les travaux de modernisation de la ligne « Saintes-Angoulême » qui débuteront en septembre 2010.

Mi-juin, le **taux de programmation** FEDER s'élevait à **36,62%** équivalant à **73,8 M€**. Ainsi, sur les **98 M€ à certifier d'ici la fin de l'année 2010**, près des **trois quarts** l'ont été. Il nous reste 6 mois pour éviter le « dégageement d'office » c'est-à-dire rendre des crédits... ce qui serait particulièrement stupide !

En 2009, je me suis personnellement investi pour éviter cette situation. En accord avec le Comité régional unique de suivi et d'évaluation (CRUSE), je me suis rendu, en compagnie de M. Jacques SANTROT, Conseiller régional, à Bruxelles et obtenu de la Commission, avec l'appui de M. LELOUCHE, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires Européennes, de porter le taux d'intervention du FEDER sur l'ensemble du programme à 40,35% contre 34,91% initialement.

En 2010, à ma demande, et suite à la **tempête Xynthia**, la Commission européenne a de nouveau accepté une modification du Programme Opérationnel permettant la mise à disposition en urgence, sur la ligne gérée par l'Etat, d'une dotation de **5 M€** pour financer des actions de protection des populations. J'espère que vous répondrez favorablement à la demande que je vous ai faite le 4 mars 2010, de mobiliser 5 M€ supplémentaires sur les 80 M€ délégués par l'Etat.

Après tout, ce sont des fonds Européens et pas du Conseil Régional et 10M€ de subventions supplémentaires seront surement très utiles aux municipalités impactées et à la protection des citoyens !

*Les premiers dossiers concernant les digues de Charente-Maritime ont été validés lors du comité de programmation du 9 juin pour un montant de **1,5 M€** et une aide des fonds européens de **687 000 €**. Le prochain Comité examinera pour 2M€ de FEDER supplémentaire et 5,2M€ de travaux.*

La tempête Xynthia a durement frappé notre région, physiquement et psychologiquement.

Il ne m'appartient pas d'aborder les zonages. C'est de la compétence du Préfet de Charente-Maritime qui a mis en application les instructions reçues.

En revanche, le Préfet de Région que je suis est impliqué dans la mise en place des financements de l'Etat pour soulager tant les collectivités territoriales (communes et conseil

général), les commerçants, les artisans, les entreprises, les agriculteurs et plus largement les citoyens.

Bien souvent interpellé sur les fonds mis à disposition par l'Etat (hors immobilier), je tiens à la disposition des élus un tableau, non seulement des dotations, mais aussi des montants engagés et payés au 17 juin 2010 en fonction des dossiers déposés et instruits. Quatre chiffres seulement, dûment contrôlables dans les livres du Directeur Régional des Finances Publiques :

Dotations Etat (hors acquisitions) : + de 60M€

Engagés au 17 juin, 35M€ et 5M€ de payé

Prévision au 1er juillet, + de 14,6M€ supplémentaires payés, dont 5,5M€ en direction des agriculteurs et des ostréiculteurs.

Prévision au 30 août : 34M€ payés.

J'ajoute que l'Etat a versé **1 M€** à l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes pour amorcer le dispositif d'acquisitions foncières au profit des collectivités les plus touchées de manière à éviter les spéculations.

Pour conclure sur le PO-FEDER, nos travaux préparatoires à la révision du programme sont bien engagés : des réunions impliquant les services de l'Etat et du Conseil régional ont eu lieu en avril et mai 2010. Ils ont permis de présenter un premier projet de révision à la Commission européenne le 23 juin à Poitiers. Le projet définitif sera présenté au Comité régional unique de suivi et d'évaluation (CRUSE) en octobre prochain, pour une mise en œuvre effective début 2011.

* * *

Enfin, sans faire d'amaïgame avec les revendications de collectivités territoriales sur les compensations légales à la décentralisation, je voudrais conclure mon intervention devant votre assemblée par quelques remarques sur :

III. L'engagement financier de l'Etat en Poitou-Charentes en 2009

Ce n'est pas pour moi un exercice de communication ni d'autosatisfaction.

C'est une démarche de clarification et de transparence.

Lorsque je lis ici ou là que l'Etat se désengagerait financièrement de cette région au mépris de ses engagements, je tiens à vous apporter des éléments objectifs et techniques face à cette contrevérité. Je dis bien objectifs car les chiffres que j'apporte sont les chiffres consolidés de la Direction Générale des Finances Publiques, incontestables et vérifiables, bien entendu, pour tous ceux qui le souhaitent.

Tout d'abord, en 2009, l'engagement de l'Etat en Poitou-Charentes s'est accru de 7,8% par rapport à 2008. C'est considérable dans le contexte budgétaire contraint que nous avons vécu et continuons de vivre. Cet engagement a atteint en 2009 plus de **5,5 milliards d'euros** de crédits d'intervention de l'Etat (hors frais de personnel), réellement payés. L'augmentation entre 2007 et 2009 est de 700 M€ ! La brochure qui vous a été remise récemment détaille les postes correspondants à ces 5,5 milliards d'euros.

Permettez-moi de mettre l'accent, d'une part, sur les concours financiers de l'Etat aux collectivités et, d'autre part, sur trois postes très importants à mes yeux que sont l'enseignement scolaire, la solidarité envers les personnes et surtout l'emploi.

- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales se sont élevés à 1,55 milliards d'€ en 2009, soit une progression de 5,8% par rapport à 2008. La DGF a atteint plus d'un milliard d'euros et le fonds de compensation pour la TVA plus de 251M€.

Le **remboursement anticipé de la TVA** par l'Etat aux collectivités, y compris les conseils généraux et le conseil régional, a accéléré et facilité **1,4 milliards d'euros** d'engagement d'investissements par les collectivités territoriales. Ce soutien direct contribue à la croissance régionale en stimulant l'activité génératrice d'emplois. Il aura mécaniquement encore des conséquences positives en 2010.

Toujours le principe « 1 € dépensé = 4 € utiles ».

- L'année passée, l'enseignement scolaire a bénéficié d'une augmentation de 15% des financements de l'Etat pour atteindre 95M€, hors masse salariale et crédits de fonctionnement. Ces crédits ont majoritairement été consacrés à la vie de l'élève (assistance éducative, bourses des collèges et des lycées) ou encore à l'enseignement agricole.

- Dans le domaine de la solidarité. L'Etat n'a de leçon à recevoir de personnes, avec près de 100 M€ très justement consacrés en 2009. Concrètement, ces financements ont permis de soutenir les familles vulnérables (frais de tutelle-curatelle), mais aussi de verser la prime de solidarité active (23 M€) en faveur des plus démunis. *Faut-il rappeler l'importance de la revalorisation des minima sociaux : le minimum vieillesse a progressé de 6,9% et l'allocation adulte handicapé de 4,4%.*

La solidarité passe aussi par l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers les plus fragiles : 18 M€ investis en 2009 pour financer la conduite de 10 opérations de rénovation urbaine à Poitiers, Châtelleraut, Angoulême, Niort, la Rochelle, Rochefort.

- Les crédits payés en 2009 pour le **travail et l'emploi** ont augmenté de 25,7 % en 2009 par rapport à 2008 pour atteindre plus de 21 M€ dont 6 millions pour faciliter l'accès et le retour à l'emploi des personnes fragilisées. Près de 15 millions d'€ ont été consacrés l'an passé à l'accompagnement des mutations économiques.

Par ailleurs, 6,2 M€ ont été versés, toujours en 2009, pour financer les heures d'activité partielle générées par la crise. Cette mesure est renforcée en 2010. 8,7 M€ ont été autorisés pour les cinq premiers mois de l'année dont 1,3 M€ au titre de l'activité partielle de longue durée. *A titre d'exemple, l'entreprise HEULIEZ a bénéficié, au titre de l'indemnisation des salariés subissant le chômage partiel, de plus de 750 000 € à fin mars 2010.*

Le soutien à l'emploi en 2009, c'est aussi le dispositif « Zéro charge » pour les très petites entreprises qui embauchent : en 2009, 10 421 entreprises en ont bénéficié pour 7 M€, permettant le recrutement de plus de 22 000 personnes. Je vous laisse mesurer l'importance de cette action en faveur de l'emploi.

Je tiens aussi à mentionner la réussite des contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Grace à l'engagement que je tiens à souligner, de notre tissu de PME et d'Artisans, 37% des jeunes de 16-25 ans suivent ces parcours de formation, supérieur au taux national de 30% et nous plaçant dans les 4 meilleurs régions de France. Nous démontrons ainsi que ces contrats, largement soutenus par l'Etat, constituent un outil d'insertion essentiel pour l'emploi des jeunes. Entre juin 2009 et mars 2010, plus de 10 000 contrats ont été signés. Et je ne parlerai pas du Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi, les CAE pour lesquels le Conseil Régional s'est engagé à en faciliter la création au titre « d'emploi vert », en participant financièrement à 1000 d'entre eux - 150 ont été signés au 15 juin -, 95% de leur coût étant couvert par l'Etat.

Afin de conjuguer les efforts de tous – Collectivités, partenaires sociaux, organismes professionnels, Etat – je propose **la tenue en septembre d'Etats Généraux de l'Emploi en Poitou-Charentes.**

Car, derrière les chiffres, les plans, les déclarations, il y a des personnes et des familles en difficulté. Elles constituent ma préoccupation permanente.

En Poitou-Charentes, après une diminution sensible sur les deux derniers mois, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté pour s'établir à 67 918 fin Mai 2010 soit en hausse de 5% sur un an. La situation des moins de 25 ans reste très tendue.

Même si nos chiffres sont « moins mauvais » qu'au niveau national, même si les sorties de Pôle Emploi augmentent de 19,7% sur un an et les offres d'emploi collectées de

28,1%, il faut rester très prudent sur l'analyse de ces tendances, dans un sens ou dans un autre.

En effet, des signes de fragilité demeurent dans les bassins d'emplois les plus touchés par la crise. L'Etat accompagne ces territoires, leurs entreprises et leurs salariés avec :

- le Fonds national de revitalisation des territoires : Il permet d'accorder des prêts aux entreprises porteuses de projets. 8,5 M€ y ont été alloués en faveur de notre région. J'insiste sur ce point pour souligner qu'à côté des bassins d'emplois Nord Deux-Sèvres (2 M€), Sud-Deux-Sèvres (2,5 M€ dont 1 M€ pour la reprise de la CAMIF par Matelsom), La Rochelle – Pays Rochefortais (2 M€), Montmorillonnais (1 M€), vient d'être décidé l'éligibilité du Pays Horte et Tardoire en Charente pour 1 M€.
- le contrat de transition professionnelle : au 15 juin, ce CTP a permis l'accompagnement personnalisé de près de 2 500 salariés ayant perdu leur emploi dans les bassins de Châtellerault, Niort et Bressuire. L'Etat et le régime d'assurance chômage ont consacré 27,7 M€ en indemnisation ;
- Sur les autres territoires, plus de 3 900 demandeurs d'emploi bénéficient d'une convention de reclassement personnalisée pour un montant de 29,4 millions d'€.

L'engagement de l'Etat est donc clairement au service d'une dynamique économique régionale, au service de l'emploi, encore l'emploi et toujours l'emploi.

Pour renforcer ce plan d'action de l'Etat en Poitou-Charentes, je vais décliner dès l'été au plan régional les **dépenses d'avenir** financées par le « Grand emprunt », conformément aux priorités du gouvernement et aux spécificités de la région. J'aurai l'occasion de vous en reparler si vous le voulez bien.

* * *

Si l'on dit souvent que « les faits sont têtus », moi je dirai que les chiffres le sont encore plus ! Quoiqu'on en dise, ils démontrent non seulement un engagement volontariste de l'Etat en Poitou-Charentes mais aussi une augmentation réelle des dépenses d'intervention d'avenir (l'éducation, la formation, l'innovation, la recherche) dans un contexte budgétaire contraint. Sans négliger l'urgence des situations de détresse et de fragilité des plus vulnérables, de ceux que la crise touche de plein fouet et avec violence, de tous ceux touchés par des catastrophes naturelles. Dans ce cadre, l'Etat a renforcé ses dépenses de solidarité et a su faire évoluer ses aides pour les personnes.

* * *

Bien sûr, en plongeant dans la démagogie et le populisme, on peut toujours demander que l'Etat fasse toujours plus et davantage ! Mais en aucun cas, on ne peut dire – si l'on a le souci de l'honnêteté intellectuelle – que l'Etat se désengage dans cette région.

Aller de l'avant, favoriser les partenariats pragmatiques, innover, telles ont été et seront les lignes directrices. Moi-même comme les services de l'Etat, dont je tiens à souligner l'engagement, sommes ouverts aux partenariats. 2010 sera tant pour le CPER que pour le FEDER une année charnière. Je souhaite que les exécutifs concernés discutent et arrêtent ensemble les orientations modificatives sur propositions des services.

Des rencontres régulières entre les têtes des exécutifs, pourraient être propices à atténuer les différences et à dégager des actions mutualisées, dans le seul but de l'intérêt général de Poitou-Charentes et de ses habitants.

En vous remerciant pour votre attention et en vous priant de m'excuser de l'avalanche de chiffres, d'éléments techniques comme de la longueur de mon propos, je suis, si vous le désirez, à votre écoute pour répondre à vos questions.

Bernard TOMASINI